
COTISATIONS 2026

Les montants des cotisations mentionnés dans le présent document ont été adoptés par les membres du Comité syndical du SMICA le 11 décembre 2025 (délibération n°20251211_10), ainsi que le 19 octobre 2023 (délibération n°20231019_2).

Pour le calcul des cotisations, la population prise en compte est la population totale 2026 publiée par l'INSEE.

Le calendrier d'envoi des cotisations sera le suivant pour 2026 :

Janvier 2026	Cotisations annuelles
Avril 2026	1er trimestre des cotisations trimestrielles
Juillet 2026	2ème trimestre et opérations spécifiques
Octobre 2026	3ème trimestre des cotisations trimestrielles
Décembre 2026	4ème trimestre + OS + frais centrale d'achat

Un préavis de 6 mois avec échéance uniquement au 31 décembre est mis en place pour les cotisations annuelles. Pour les cotisations trimestrielles, il s'agit d'un préavis de 3 mois (à l'exclusion des licences pour les saisonniers ou stagiaires).

SOMMAIRE

1

1. Part fixe	3
2. Maintenance matérielle	4
3. Sauvegarde externalisée.....	5
4. Hébergement	6
5. SIG.....	7
6. Dématérialisation	8
7. Sites internet.....	9
8. Rédaction et suivi des appels d'offres.....	10
9. Assistance à la publicité des actes.....	11
10. Confiance numérique (accompagnement à la protection des données)	12
11. Applications Berger-Levrault	13
12. Nom de domaine	14
13. Opérations spécifiques	15
14. Centrale d'achat.....	16
15. Formation.....	17

Les informations sur les différentes rubriques sont consultables sur le site du SMICA.

1. Part fixe

Cette cotisation s'applique à toutes les collectivités et établissements publics utilisant au moins un service.

Communes	Cotisation en €
1 à 500 hab.	135
501 à 1 000 hab.	250
1 001 à 1 500 hab.	250
1 501 à 2 000 hab.	540
2 001 à 3 500 hab.	750
3 501 à 5 000 hab.	750
5 001 à 7 500 hab.	1 000
7 501 à 10 000 hab.	1 000
10 001 à 15 000 hab.	1 000
15 001 à 20 000 hab.	1 000
+ de 20 000 hab.	1 000
EPCI	
5001 à 10 000 hab.	1 700
10 001 à 15 000 hab.	1 800
15 001 à 20 000 hab.	1 800
20 001 à 30 000 hab.	1 900
30 001 à 40 000 hab.	2 000
+ de 40 001 hab.	2 000
Groupements	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	400
Autres groupements	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	250
Syndicats des Eaux (SDE)	
SDE de 2 à 50 communes	250
SDE de 51 à 75 communes	400
SDE au-delà de 75 communes	400
Autres collectivités	
Gérées au sein d'une collectivité	50
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD	50
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD	135
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD	135
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD	250



2. Maintenance matérielle

Ces cotisations sont envoyées à trimestre échu.

Service	Cotisation
PC fixes et portables de la collectivité	
Maintenance + antivirus	20 € / mois / équipement
Coffre-fort de mots de passe	1 € / mois / utilisateur
PC fixes et portables des écoles	
de 1 à 20 postes	7 € / mois / équipement
VPI *	
	9 € / mois / équipement
Infogérance serveur dédié	
	100 €/ mois / équipement

*VPI = Vidéo Projecteur Interactif



3. Sauvegarde externalisée

Cette cotisation est envoyée à trimestre échu.

1,35 € / mois / gigaoctet (Go) de données sauvegardées.



4. Hébergement

Ces cotisations sont envoyées à trimestre échu.

Un préavis de 3 mois sera nécessaire pour tout retrait de licence (à l'exclusion des licences affectées aux stagiaires et saisonniers).

Offres	Cotisation
Offre intégrale (agents softs, cloud et mails)	75 € / mois / licence
Offre standard (agent cloud et mails)	55 € / mois / licence
Offre web (élu cloud et mails)	18 € / mois / licence
Offre messagerie sécurisée (mails seulement)	6 € / mois / licence
Copilot (Intelligence artificielle) en sus	40€/mois/licence

5. SIG

Communes	Cotisations en €
1 à 300 hab.	550
301 à 400 hab.	850
401 à 500 hab.	950
501 à 750 hab.	1 300
751 à 1 000 hab.	1 350
1 001 à 1 500 hab.	1 700
1 501 à 2 000 hab.	2 000
2 001 à 3 000 hab.	2 450
3 001 à 4 000 hab.	2 900
4 001 à 5 000 hab.	3 400
5 001 à 7 500 hab.	3 800
7 501 à 10 000 hab.	4 100
10 001 à 15 000 hab.	4 650
+ de 15 000 hab.	5 600
EPCI	
5 001 à 10 000 hab.	1 400
10 001 à 20 000 hab.	1 700
20 001 à 40 000 hab.	2 450
+ de 40 000 hab.	3 350
Groupements	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	2 500
Géré au sein d'une collectivité	250
Autres groupements	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	2 000
Syndicats des Eaux (SDE)	
SDE de 2 à 50 communes	2 000
SDE de 51 à 75 communes	3 200
SDE au-delà de 75 communes	3 900

Rappel : La cotisation SIG comprend l'accès à la plateforme cartographique X'MAP ainsi que l'utilisation et la maintenance de l'ensemble des modules métier, quel que soit le nombre d'utilisateurs.

Lorsque l'EPCI prend en charge la cotisation SIG pour le compte de ses communes membre, il se verra appliquer la somme des cotisations de celles-ci et non la cotisation de sa propre strate.

6. Dématérialisation

Communes	Cotisation en €
1 à 1000 hab.	400
1 001 à 2 000 hab.	600
2 001 à 2 500 hab.	890
2 501 à 3 500 hab.	1 200
3 501 à 4 000 hab.	1 400
4 001 à 5 000 hab.	1 600
5 001 à 7 500 hab.	1 900
7 501 à 10 000 hab.	2 800
10 001 à 15 000 hab.	3 250
15 001 à 20 000 hab.	3 350
+ de 20 000 hab.	3 350
EPCI	
5 001 à 10 000 hab.	1 400
10 001 à 15 000 hab.	2 050
15 001 à 20 000 hab.	2 850
+ de 20 001 hab.	3 350
Groupements	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	1 650
Autres groupements	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	800
Syndicats des Eaux (SDE)	
SDE de 2 à 50 communes	800
SDE de 51 à 75 communes	1 150
SDE au-delà de 75 communes	1 650
Autres collectivités	
Gérées au sein d'une collectivité	200
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD	200
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD	650
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD	650
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD	1 650

Rappel : La cotisation « Dématérialisation » comprend l'accès à OK-PGI (OK-ACTE, OK-COURRIER et OK-HELIOS) et au profil acheteur (SafeTender). Pour les collectivités qui n'adhèrent qu'au profil acheteur, la cotisation est réduite de 50%.

La délivrance d'un certificat électronique nécessaire au bon usage de la plateforme de dématérialisation est une opération spécifique (cf. p.15).

7. Sites internet

	Mon Site Communal (Pack standard)	Mon Site Communal (Pack premium)	Portail Citoyen (hors pack)	Gestion des salles (hors pack)
Communes				
de 1 à 500 hab.	500 €	650 €	300 €	200 €
de 501 à 1 000 hab.	600 €	750 €	350 €	200 €
de 1001 à 2000 hab.	750 €	900 €	400 €	250 €
de 2001 à 3500 hab.	850 €	1 000 €	450 €	250 €
de 3501 à 5 000 hab.	1 000 €	1 150 €	500 €	250 €
de 5001 à 10 000 hab.		1 350 €	550 €	300 €
de 10 001 à 15 000 hab.				400 €
plus de 15 000 hab.				500 €
Hors communes				
				500 €

Rappel : La cotisation inclut un nom de domaine. L'application « Mon Site Communal », quel que soit le pack choisi, comprend le portail citoyen et le module de gestion des salles. Chaque création de site ou mise en place, hors pack, du portail et/ou du module de gestion des salles est une opération spécifique (cf. p.15).

Au-delà de 10 000 habitants, il n'existe pas d'offre « Mon site communal ».

8. Rédaction et suivi des appels d'offres

	LiaWeb - Ordiges 1 utilisateur complet	LiaWeb - Ordiges 1 utilisateur complet supplémentaire
Cotisation annuelle	2 250 €	800 €

Rappel : Chaque création d'environnement est une opération spécifique (cf. p.15).

9. Assistance à la publicité des actes

Type de marché	forfait / marché en €
marché < 40 000 euros HT	100
marché MAPA	200
marché AO	400

10. Confiance numérique (accompagnement à la protection des données)

Communes	Cotisation en €
1 à 500 hab.	450
501 à 1 000 hab.	680
1 001 à 2 000 hab.	810
2 001 à 3 500 hab.	1 080
3 501 à 5 000 hab.	1 620
5 001 à 7 500 hab.	2 430
7 501 à 10 000 hab.	2 430
10 001 à 15 000 hab.	2 700
15 001 à 20 000 hab.	2 700
+ de 20 000 hab.	3 150
EPCI	
5001 à 10 000 hab.	2 430
10 001 à 15 000 hab.	3 240
15 001 à 20 000 hab.	3 240
20 001 à 30 000 hab.	4 320
30 001 à 40 000 hab.	5 400
+ de 40 001 hab.	6 480
Groupements	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	1 620
Autres groupements	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	1 080
Syndicats des Eaux (SDE)	
SDE de 2 à 50 communes	1 080
SDE de 51 à 75 communes	2 430
SDE au-delà de 75 communes	2 430
Autres collectivités	
Gérées au sein d'une collectivité	540
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD	540
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD	810
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD	810
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD	1 620

11. Applications Berger-Levrault

- Connecteur CHORUS : cotisation fonction du logiciel de comptabilité utilisé : 80 € (egf 2009) et 160 € (egf evolution).
- Module e-élections Premium et Connecteur PASRAU / DSN Rappel : L'installation d'un connecteur ou d'un module complémentaire (CHORUS, PASRAU, ...) est une opération spécifique.

Communes	E-elections	Pasrau
1 à 500 hab.	50	50
501 à 1 000 hab.	50	50
1 001 à 2 000 hab.	60	60
2 001 à 3 500 hab.	70	70
3 501 à 5 000 hab.	80	80
5 001 à 7 500 hab.	80	80
7 501 à 10 000 hab.	80	80
10 001 à 15 000 hab.	160	160
15 001 à 20 000 hab.	160	160
+ de 20 000 hab.	160	160
EPCI		
5 001 à 10 000 hab.		80
10 001 à 15 000 hab.		160
+ de 15 000 hab.		160
Groupements		
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)		80
Autres groupements		
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...		60
Syndicats des Eaux (SDE)		
SDE de 2 à 50 communes		60
SDE de 51 à 75 communes		70
SDE au-delà de 75 communes		80
Autres collectivités		
Gérées au sein d'une collectivité		
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD		50
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD		60
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD		60
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD		80

Rappel : la mise en service d'un connecteur ou d'un module complémentaire est une opération spécifique (cf. p.15).

12. Nom de domaine

42 € / an / nom de domaine

Rappel : La cotisation est applicable à partir du deuxième nom de domaine.

13. Opérations spécifiques

La cotisation pour une journée d'intervention spécifique par le SMICA s'élève à 400 €.

Les opérations spécifiques réalisées par le SMICA sont répertoriées dans un « catalogue des opérations spécifiques » accessible depuis le site internet www.smica.fr.

Les opérations spécifiques les plus courantes sont les mises en service, l'adressage, l'intégration de données géoréférencée sur le SIG, ...

14. Centrale d'achat

Pour toute commande notifiée, l'adhérent à la centrale se verra appliquer des frais de gestion à hauteur de 5% du montant de la commande ([cf. 8.2.2 Conditions générales de recours à la centrale d'achat](#)).

15. Formation

Le prix pour une journée de formation s'élève à 300€ par personne (proratisable à la demi-journée mais également à l'heure).

Un tarif de groupe à 1 200€ peut être appliqué pour une même collectivité qui souhaiterait former ses agents (jusqu'à 10 agents).